

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2009 (20h30)

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE, M. Christian BEHAGHEL.

Etaient excusés : M. Olivier MIGNEREY, Roselyne RASPAIL (procuration donnée à M. Jean-François DURAND).

Secrétaire de séance : M. Bernard VINCENT.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE (MARCHES PUBLICS) :

Par délibération en date du 31 mars 2008, le Conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services, qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont le seuil est défini par décret à 206 000 € HT. Le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008 relève à 5 150 000 € HT le seuil de procédure adaptée pour les marchés de travaux. Le Maire attire l'attention des conseillers sur la délégation dont il est titulaire, devenue disproportionnée par rapport aux réalités budgétaires et financières de la commune. Il propose à l'assemblée de définir un seuil interne à la collectivité pour les marchés de travaux, au-dessus duquel le Conseil municipal exercera pleinement sa compétence. Les conseillers, après en avoir délibéré, choisissent à l'unanimité, de fixer à 200 000 € HT le seuil de la délégation consentie au Maire, qu'il s'agisse de marchés de travaux, de fournitures ou de services.

RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LA GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite « Loi Barnier » a prévu l'obligation pour le Maire de présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, donc avant le 30 juin. La collectivité ayant délégué son service d'eau potable et d'assainissement à VEOLIA Eau, il incombe au délégataire de fournir à la collectivité les informations et indicateurs exigés par le législateur. Le Maire présente les points essentiels du rapport dressé par VEOLIA Eau et notamment les éléments constitutifs du prix de l'eau fixé en 2008 à 2,74 €/m³, qui s'inscrit dans les moyennes départementale et de Bassin Rhône Méditerranée Corse. Le Conseil, après exposé du Maire, accepte à l'unanimité le rapport 2008.

SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB :

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 transpose une directive européenne de 1998 et fixe comme limite de qualité pour le paramètre plomb 10 micro gramme / litre, en 2013. Outre le traitement des eaux, le remplacement des branchements en plomb devient inévitable. La Commune a déjà initié ce remplacement, conjointement avec VEOLIA Eau, gestionnaire du réseau, lors d'opérations ponctuelles de renouvellement des réseaux ou des voiries. Il reste à ce jour 60 branchements à renouveler. Le Maire propose de lancer une campagne d'éradication des branchements sur 2 ans : 2009 et 2010. Ces travaux, estimés à 82 140 € HT, seront à la charge de VEOLIA Eau dans le cadre de son contrat d'affermage, déduction faite des subventions que pourra obtenir la collectivité auprès des financeurs potentiels et plus particulièrement celles de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil général. Le calendrier et le financement de cette opération sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil.

TPU - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) :

Une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) a été créée en octobre 2006 à l'occasion du passage à la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.). Cette commission est chargée d'établir un rapport d'évaluation des éventuelles charges transférées à la Communauté de Communes du Val de Drôme dans le cadre de la TPU. Le renouvellement des équipes municipales en 2008 implique la désignation des nouveaux délégués, sur la base de 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour les communes jusqu'à 1 500 habitants et 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour les communes au-dessus de 1 500 habitants. Le Maire, Gérard CROZIER et Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, sont désignés titulaires. Jean-François DURAND et Christian SIRON, désignés suppléants.

ZONE ARTISANALE « MOURET » :

La DDAF demande à la Commune de doter la future zone artisanale « Mouret » d'un règlement. Celui proposé reprend celui de la zone NAai du Plan d'Occupation des Sols, en étant toutefois plus restrictif sur certains points (taille minimale des parcelles, habitation limitée à un logement de fonction,...). Après lecture du projet de règlement, et approbation, les conseillers demandent pour éviter certaines dérives, que soit précisé le coefficient ou pourcentage maximal autorisé d'occupation du sol.

ELECTRIFICATION RURALE :

Extension du réseau BT au poste « Laye » pour alimenter l'habitation de M. et Mme GOMES

M et Mme GOMES ont déposé une demande d'extension de réseau électrique BT (basse tension) pour alimenter la parcelle ZE 333 destinée à accueillir une maison individuelle, Chemin du Coteau (Laye). Les travaux (L 40 m en souterrain) s'élèvent à 8 400 €TTC dont 720 € à charge de la commune si l'on déduit les financements mobilisés par le Syndicat Départemental des Energies de la Drôme (S.D.E.D.). Par convention, signée en mai 2009, la Commune répercutera la part communale sur le demandeur. Le Conseil approuve à l'unanimité le dossier technique et financier et demande son inscription au programme du S.D.E.D.

BIBLIOTHEQUE : SUBVENTION DE PROJET D'ANIMATIONS

Par courrier en date du 19 mai 2009, la Présidente de la bibliothèque rappelle aux Conseillers municipaux que l'opération nationale « Lire en fête » sera remplacée dès 2009 par une autre manifestation dont les modalités restent inconnues aujourd'hui. Sans attendre, seize bibliothèques dépendant du réseau de la médiathèque départementale de Crest, ont choisi d'organiser des animations sur le thème du voyage durant tout le mois d'octobre. L'association gérant la bibliothèque d'Alex demande une participation de 100 € pour l'organisation du soirée slam. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de verser une participation de 100 €. La liste des subventions figurant au budget prévisionnel 2009 a été votée le 30 mars 2009. Cette nouvelle subvention nécessitait une délibération.

BUREAUX DE VOTE :

Compte tenu du travail effectué par la commission « dénomination et numérotation », la composition des bureaux de vote n° 1 (centre village) et n° 2 (périphéries) est mise à jour. Elle intègre toutes les nouvelles dénominations.

DIVERS

• Permis de construire et déclarations préalables de travaux accordés depuis le 30 mars 2009.

Depuis le 30 mars 2009, huit permis de construire ont été accordés, pour la construction d'une maison, de deux extensions, d'un abri de voiture, d'un bâtiment agricole, pour la pose d'un auvent, pour l'aménagement de la mairie et l'installation temporaire d'un bâtiment modulaire. Onze déclarations préalables ont été accordées pour deux divisions parcellaires, pour la construction d'un garage, d'un abri de jardin, d'une piscine, de murs de clôture, pour la pose d'un auvent, de fenêtres de toit et de panneaux photovoltaïques.

• MARPA : Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées.

Sur invitation de Mme SABATIER, Présidente de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), le Maire et six conseillers municipaux ont été invités à visiter une MARPA qui a ouvert ses portes en 2004, dans le département de l'Ain. Il s'agit du 4^{ème} établissement en fonctionnement dans ce département, sur un total de douze programmés d'ici 2014. Une MARPA est une maison non médicalisée, hébergeant un maximum de 24 personnes, âgées de plus de 60 ans, dans des appartements individuels indépendants (environ 35 m²), de plain-pied, aménagés avec leurs meubles et qui peuvent bénéficier de services tels les repas, le ménage, la lessive, Il en existe 120 aujourd'hui en France. La maison visitée applique un loyer mensuel compris entre 850 € (sans les repas) à 1 250 € (tout compris). Selon le concept labellisé MSA et soutenu par le Conseil général, la Commune doit mettre à disposition le terrain et s'engager à entretenir les espaces verts. Elle porte le projet jusqu'à la désignation des membres de l'association de gestion, qui gèrera la construction et la gestion de l'établissement avec l'aide d'un directeur de maison. Avant toute chose, une étude de besoins doit être lancée sur un large territoire, pour connaître la population cible et l'environnement médico-social.

• Réhabilitation de la mairie.

Le permis de construire de la nouvelle mairie a été accordé avec avis favorable de la commission de sécurité et d'accessibilité des personnes handicapées. Le déménagement des bureaux dans un bâtiment modulaire, installé à côté de la salle polyvalente, est prévu début juillet. Cela nécessitera sans doute deux ou trois jours de fermeture des services. Une modification des horaires d'accueil est également à l'étude. Concernant le plan de financement, le Maire annonce que le montant des aides financières est supérieur de presque 10 % à celui attendu, puisque la dotation de l'Etat, celle du Conseil général et la dotation parlementaire de M. MARITON atteignent 330 600 €. L'emprunt à souscrire sera revu à la baisse.

- **Dénominations des voies communales : 8^{ème} et 9^{ème} tranches.**

Catherine BESSON présente les 8^{ème} et 9^{ème} tranches du dossier dénomination des voies communales. Cela concerne les habitations situées Route de Livron et Route de Grâne. Une réunion publique est organisée en mairie, le 15 juin à 20h30.

- **Intervention des adjoints et présidents de commissions.**

Jean-François DURAND signale que les travaux d'entretien de voirie vont débiter. La remise en état des chemins se prolongera jusqu'en septembre. Pour plus de sécurité, une rampe sera posée dans la rue des remparts compte tenu de la pente. Concernant les points propres (tri sélectif), celui de Laye devrait être déplacé au niveau de l'ancienne déchetterie, pour limiter au maximum les nuisances et faciliter la collecte. Un nouveau site de collecte est à l'étude à la Vermenelle. D'une manière générale, on note toujours un manque de civisme sur les lieux de ramassage.

Avant de conclure, le Maire souhaite informer les conseillers des problèmes financiers rencontrés par l'école de musique de Grâne, à laquelle 25 enfants d'Alex participent. Grâne, Alex et d'autres communes concernées cherchent une solution pour faire perdurer cette activité.

Le Maire recueille l'avis favorable des conseillers sur la prochaine modification des horaires du bureau de poste, qui devrait notamment ouvrir plus tôt le matin (8h30-12h00 et 14h00-15h30).

La séance s'est terminée sur la vie associative et sur les bons résultats obtenus par le club de foot. Il demande d'ailleurs aux conseillers de commencer à réfléchir à la remise aux normes du stade, demandée et même imposée par la fédération française de football. Il félicite aussi le club de gymnastique et de trampoline, la boule allexoise et Anthony JUNIQUE, récompensé du titre de champion d'Europe junior de taekwondo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 00h00.